



Institut Sciences et Techniques de Réadaptation

Département Orthophonie

8 avenue Rockefeller 69373 Lyon cedex 08

Scolarité.orthophonie@univ-lyon1.fr

Les responsables de la formation clinique
Département Orthophonie

Objet : obligation vaccinale

Aux maîtres de stage, référents de stage et services de ressources humaines des établissements recevant des étudiants en orthophonie

Lyon le 25 août 2022

Madame, Monsieur,

Vous avez accepté de recevoir en stage un(des) étudiant(s) du département d'orthophonie de l'UCBLyon et nous vous en remercions.

Nous avons signifié aux étudiants leur obligation d'être en possession d'un schéma vaccinal complet

Cette loi s'applique à tous les établissements de soins, sociaux et médico sociaux, publics ou privés et aux cabinets libéraux.

Vous pourrez donc les refuser en stage s'ils ne répondent pas aux obligations gouvernementales.

L'obligation vaccinale ne s'appliquant pas à l'accès à l'université, nous ne pouvons pas leur demander de nous fournir ce pass mais les établissements d'accueil sont dans leur plein droit pour l'exiger.

Nous sommes convaincues que ces mesures strictes aideront à l'amélioration de la situation sanitaire.

Nous restons à votre entière disposition en cas de problème et/ou de conflit .

Nous vous remercions encore une fois pour votre accueil, qui participe à la formation clinique de nos étudiants.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères et respectueuses salutations.

Solveig CHAPUIS
Directrice de formation

Johanne BOUQUAN

Ségolène CHOPARD

Claire GENTIL

Alice MICHEL

Responsables de la formation clinique